



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/DSG/GFCSO

GENÈVE, le 18 février 2014

Objet: Mécanismes de liaison entre les commissions techniques, les conseils régionaux et les organes subsidiaires du Conseil intergouvernemental des services climatologiques

Suite à donner: Faire part de vos observations à ce sujet **au plus tard le 10 mars 2014**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Seizième Congrès météorologique mondial, par sa résolution 47 (Cg-XVI), a approuvé le rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et a demandé à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) de superviser, avec la collaboration des parties prenantes concernées, y compris d'autres organismes des Nations Unies, l'élaboration du projet de plan de mise en œuvre du CMSC. Par sa résolution 48 (Cg-XVI), le Congrès a invité les commissions techniques de l'OMM à passer en revue les impératifs techniques afférents au Cadre mondial dans la mesure où ils se rapportent aux activités et aux compétences des commissions respectives, à contribuer autant que possible à la mise en place du Cadre mondial, et à améliorer la coordination – interne ou avec d'autres commissions techniques – des activités en cours qui ont un lien avec le Cadre mondial.

Par ailleurs, le Conseil intergouvernemental, à sa première session, a demandé à ce que soit élaboré un projet de recommandation, à soumettre au Dix-septième Congrès, sur des mécanismes de liaison avec d'autres organes constituants comme le Conseil exécutif, les commissions techniques et les conseils régionaux de l'OMM, en tenant compte des éventuelles répercussions financières.

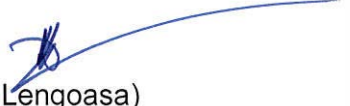
À cet égard, et vu que le Cadre mondial est entré dans sa phase de mise en œuvre, il a été demandé aux présidents des commissions techniques et à ceux des conseils régionaux, lors de leurs récentes réunions, de donner leur point de vue sur l'interaction entre les structures qu'ils dirigent et les organes subsidiaires du Conseil intergouvernemental, en particulier le comité technique consultatif, en prévision de la deuxième session du Conseil intergouvernemental qui se tiendra en novembre 2014.

Aux: Présidents des conseils régionaux (P.RA-1754)
Présidents des commissions techniques (P.TC-1736)

cc: Président de l'OMM (pour information)
Conseillers régionaux en hydrologie

Par la présente, je vous saurais donc gré de faire parvenir vos observations à ce sujet à M. Filipe Lúcio, Directeur du Bureau du CMSC (flucio@wmo.int), **au plus tard le 10 mars 2014**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(J. Lengoasa)
pour le Secrétaire général